**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 23 juin 2020**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Procuration : 1

Madame SCHERER donne procuration à Madame RINN

Secrétaire de séance : Madame Angèle MULLER

Auditeurs : 0

La séance est ouverte à 20h15 par le Maire qui salue les conseillers présents.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point ; achat du mobilier de cuisine.

Adopté à l’unanimité.

1. **Approbation du conseil municipal du 09 juin 2020**

## M Metz demande si on ne doit pas préciser le nom quand quelqu’un s’abstient lors d’un vote. M Metz s’était abstenu lors du vote des indemnités des adjoints.

1. **Affectation du résultat 2019**

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 115.532,23 euros

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2019 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 196.646,59 euros

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 115.532,23 euros

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **Vote des taux d’imposition**

**Le Conseil Municipal**

**APRES** avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts .A

**APRES en avoir délibéré,**

**décide**

1. De ne pas augmenter les taux communaux,

2. De fixer comme suit les taux d’imposition des taxes locales pour l’année 2020 :

Taxe d’Habitation 11,61 %,

Taxe Foncière Bâti 5,37 %

Taxe Foncière Non Bâti 34,09%

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **Budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour l’année 2019 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil, est présenté et commenté par Monsieur le maire, chapitre par chapitre.

**Le Conseil Municipal**,

**OUÏ** l’exposé de Monsieur le maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l’année 2020,

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le maire, et avis favorable de la commission des finances,

**VOTE** le budget primitif 2020 tel qu’il est présenté et qui est arrêté comme suit :

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de **:** 577.201,54 euros

Dont un prélèvement de 115.532,23 euros de la section de fonctionnement au profit de la section d’investissement.

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : 486.443,74 euros

1. **Demande de subvention du conseil de fabrique**

Le Conseil de Fabrique sollicite une subvention pour les travaux intérieurs de l’Eglise (traitement de l’humidité, restauration du Chemin de Croix, rafraîchissement des murs, étanchéité des vitraux) pour un montant total de 228 613,20 €

Une participation à hauteur de 20% est proposée, soit un montant de 45 722,64€.

Le Conseil Municipal propose de verser la subvention en deux fois, à savoir 23 000.00€ en 2020 et le solde sur présentation des factures en début d’année 2021.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention d’un montant total de 45 722,64 €, 23 000.00 € cette année et le solde au début de l’année prochaine au Conseil de Fabrique.**

**A l’unanimité des membres présents**

*Madame KOENIG et Monsieur WILLER quittent la salle lors du débat et ne participent pas au vote car membres du Conseil de Fabrique.*

1. **Transfert de fond de solidarité du cd67**

Monsieur le maire, Christophe Breysach, informe le conseil que dans la perspective de pouvoir soumettre le dossier de restauration de l’Eglise au vote de l’Assemblée dans une prochaine commission permanente, la commune d’Osthouse doit délibérer.

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin portant sur le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d’action sud.

Vu la délibération du Conseil Municipal d’Osthouse approuvant les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d’action sud.

Vu la décision du Conseil Municipal d’approuver la réalisation du projet de restauration de l’Eglise par le Conseil de Fabrique et la décision d’accorder une subvention communale d’un montant de 20% soit 45 722,64 € maximum afin de financer ce projet

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de déléguer le Fonds de solidarité communale du Département du Bas-Rhin au profit du Conseil de Fabrique pour le projet de restauration de l’Eglise Saint Barthélémy d’Osthouse et autorise le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer les actes afférents à ces décisions.**

**A l’unanimité des membres présents**

*Madame KOENIG et Monsieur WILLER s’abstiennent car membres du Conseil de Fabrique.*

1. **Achat mobilier pour l’école**

Mme Rinn expose les demandes de l’école

1. **Maternelle**

L’enseignante de PS/MS a fait la demande de l’achat d’une table rectangulaire au prix de 136,67€

1. **Elémentaire**

L’enseignante de GS/CP/CE1 a fait la demande de l’achat d’un meuble à 3 colonnes au prix de 386,48€

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de l’achat du mobilier pour la somme totale de 523.15€**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Achat d’un lave-linge pour l’école**

L’école sollicite un lave-linge.

Madame Rinn expose les différents devis du magasin Leclerc :

Lave–linge LG pour un montant de 449,00€ ;

Lave-linge Samsung pour un montant de 499,00€ ;

Lave-linge séchant Indesit pour un montant de 549,00 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de l’achat du lave-linge LG au prix de 449,00**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Travaux sur chaudière de la mairie**

Monsieur Schnell expose les travaux qui doivent être entrepris sur la chaudière desservant l’école, la mairie et les logements et propose le devis de 6883,20€ de l’entreprise MLC de Valff pour le changement de 2 pompes et de l’installation de nouvelles vannes.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de confier les travaux à l’entreprise MLC pour un montant de 6883,20€**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Travaux de raccordement à l’assainissement**

Dans le cadre du chantier de la maison alsacienne, des travaux d’assainissement doivent être réalisés ; la société AFL qui a le marché pour le sanitaire, a présenté un devis de 3000.00€.

Pour ce faire, un avenant de 3000,00€ au marché sanitaire va devoir être pris

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal autorise le maire à signer l’avenant au marché sanitaire pour un montant de 3000,00€**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Mise aux normes du tableau électrique du club house**

Monsieur Schnell informe l’assemblée que des travaux doivent être entrepris pour la mise aux normes du tableau électrique et l’installation de 5 blocs secours puis propose les 2 devis suivants :

- L’entreprise Schaal pour un montant de 7 938,00€ (mais ne pourra pas faire les travaux avant septembre) ;

- L’entreprise Electricité de l’Ehn pour un montant de 8 355,38€ qui s’engage à faire les travaux avant septembre

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de confier les travaux à l’entreprise Electricité de l’Ehn pour un montant de 8 355,38€**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Achat de mobilier de cuisine**

Monsieur Schnell expose les différents devis pour l’ameublement de la cuisine de la maison alsacienne :

- Ikéa pour un montant de 3800,00€ + 800,00€ de pose (8 semaines de délai) ;

- Pro Déco pour un montant de 5 300.00€ comprenant la pose et 4 éléments de plus (8 semaines de délai),

- Cuisinella propose une implantation identique à celle de Pro Déco mais avec un meuble en moins (9 semaines de délai) pour la somme de 5 000,00€

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de confier l’aménagement de la cuisine à l’entreprise Pro Déco pour un montant de 5 300,00€**

**A l’unanimité des membres présents**

1. **Divers**
2. Maison alsacienne

Les murs sonts peints et l’entreprise Schaal a terminé l’électricité.

1. D131 barrée

La voie départementale D131 (vers Gerstheim) sera barrée à la circulation le 30 juin en raison du tournage d’une série télévisée sur le pont de l'Ill à Osthouse.

1. Déchets Nordfenster

Monsieur Kretz nous informe que le chargement des déchets de l’entreprise Nordfenster au frais de la commune va avoir lieu par l’entreprise Spiess pour un montant approximatif de 3000,00. La quantité de déchets sera facturée au réel avec les bons de pesée.

1. Effectifs de l’école – Rentrée scolaire 2020/2021

Pour l’heure, 85 élèves sont inscrits dans les différentes classes comme suit :

Petite Section : 15

Moyenne Section : 10

Grande section : 15

CP : 8

CE1 : 6

CE2 : 12

CM1 : 8

CM2 :11

L’ouverture d’une classe n’est envisageable pour l’inspection qu’à partir de 86 élèves.

1. Périscolaire

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020/2021 :

Accueil du matin : 7 inscrits sur planning

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Moins de 6 ans** | **Plus de 6 ans** | **Total** |
| **Midi** | 13 | 8 | 21 |
| **Soir** | 9 | 7 | 16 |

1. Agis pour tes vacances

Annulation du dispositif « Agis pour tes vacances » en raison de la situation sanitaire actuelle

1. Terrain de tennis

Dégradation de la serrure.

**FIN DE LA SEANCE 22H40**